

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

Séance du 15 mai 2023
Délibération n° 2023/25

Le quinze mai deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8	Présents : SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, TRAIN Francis, RUAUD Natacha, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, GIMONNEAU Linda, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, OURIQUES DES OLIVEIRA Magnolia, GUILLOT Annie Absents : DROUET Ludovic, MELLIER Dominique, HURTAUD Christa
---	---

Secrétaire de séance : DUPONT Anny-Claude	Séance ouverte à : 20h30
Auteur de l'acte : SOUSSIN Jean-Michel	Télétransmission en Préfecture le : 20 JUIN 2023
Convocation envoyée le : 9 mai 2023	AR Préfecture : 017-211701743-20230515-2023_25-DE
Affichage de la convocation le : 9 mai 2023	Date de publication sur le site internet : 8 juin 2023

Objet : Demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition de jeux à l'Etang des Rosées

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé d'inscrire au budget l'achat de jeux de plein air, pour enfants et adultes, qui seront installés à l'Etang des Rosées, afin d'apporter de nouvelles attractivités.

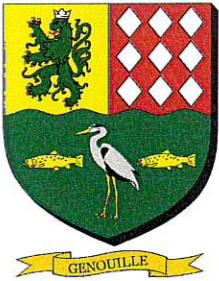
Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis suivants :

Jeux enfants	LOISIRS AMENAGEMENT	2 549.48 € TTC	2 124.57 € HT
Table ping-pong béton	DECATHLON PRO	1 575.00 € TTC	1 312.50 € HT
	AGORA Collectivités	2 006.40 € TTC	1 670.40 € HT
	PROZON	1 983.35 € TTC	1 652.79 € HT
Jeux fitness	TRAINER OUTDOOR GYM	5 542.52 € TTC	4 618.77 € HT
	TRAINER OUTDOOR GYM	5 003.80 € TTC	4 169.93 € HT
	AGORA Collectivités	4 518.00 € TTC	3 765.00 € HT

Il informe également que l'achat de ces équipements peut être subventionné par le Département, dans le cadre du Fonds d'équipement touristique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de Loisirs Aménagement concernant les jeux enfants pour un montant total de 2 549.48 € TTC soit 2 124.57 € HT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

- ACCEPTE le devis de Décathlon Pro concernant la table de ping-pong pour un montant de 1 575.00 € TTC soit 1 312.50 € HT
- ACCEPTE le devis de Agora Collectivités concernant les jeux fitness pour un montant de 4 518.00 € TTC soit 3 765.00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre du Fonds d'équipement touristique
- ADOPTE le plan de financement suivant :
 - Subvention Département sollicitée 30 % 2 160.62 € HT
 - Fonds propres 5 041.45 € HT
- RAPPELLE que cette dépense a été inscrite au budget
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois an susdits.
Pour copie conforme :

Le Maire,
Jean-Michel SOUSSIN



La secrétaire de séance,
Anny-Claude DUPONT

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.